



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

A 7

Question écrite n° 28693

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'éventuel projet d'agrandissement de l'autoroute A 7 entre Orange et Valence. Bien qu'aucune information officielle n'ait été donnée à l'ensemble des élus dont les communes sont pourtant concernées par ce projet, il semblerait, sous toutes réserves, qu'une enquête soit menée aux fins de créer de nouvelles voies autoroutières sur la portion d'autoroute située entre les deux communes précitées. Compte tenu de l'ampleur d'une telle étude, il lui demande de bien vouloir lui confirmer ces informations et, dans l'affirmative, de lui préciser le calendrier relatif au déroulement et à l'achèvement de cette étude.

Texte de la réponse

Le traitement des problèmes de congestion de l'autoroute A 7 est l'un des enjeux majeurs des schémas de services collectifs de transport pour le grand Sud-Est. Face à l'augmentation des trafics routiers, notamment internationaux, une stratégie d'itinéraires alternatifs destinés à délester l'A 7 d'une partie de son trafic excédentaire a été mise en oeuvre. Les études menées sur les perspectives de saturation de l'autoroute dans la vallée du Rhône montrent que les itinéraires alternatifs prévus jusqu'ici ne seront pas une réponse suffisante à long terme, compte tenu de la croissance des trafics et que d'autres solutions devront être recherchées dans un cadre intermodal. Une étude actuellement menée par les services techniques du ministère de l'équipement, des transports et du logement s'attache à comparer l'ensemble des scénarios envisageables associant tous les modes de transport et permettant d'assurer la fluidité des trafics, y compris en périodes estivales. Concernant le mode routier, les scénarios suivants seront plus particulièrement examinés : achèvement des axes alternatifs au sillon rhodanien (A 75 et A 51) et mesures d'exploitation, réalisation d'une infrastructure nouvelle en dehors du sillon ou dans le sillon (élargissement ou autoroute coaxiale). Les conclusions de cette étude devraient être connues à l'automne prochain. Conformément aux orientations du Gouvernement, c'est dans le cadre des schémas de services, que l'opportunité de ces différents aménagements sera débattue.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28693

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1999, page 2298

Réponse publiée le : 1er novembre 1999, page 6322